

LA NOUVELLE LICENCE

UNE NOUVELLE FORMATION POUR UN NOUVEAU DIPLOME

1. TROIS PRINCIPES FONDATEURS

Une formation exigeante, professionnalisante et qui garantit à tous les étudiants un diplôme de référence reconnu par les employeurs tout en permettant la poursuite d'étude : c'est l'esprit qui préside à la naissance d'une nouvelle licence.

➤ *Exigence académique*

Je veux faire de la licence un diplôme de référence pour les étudiants comme pour les employeurs, sans rien céder de l'exigence académique à laquelle nous sommes tous attachés, ni du contact avec la recherche, qui fait la force et la spécificité du modèle universitaire » (7 février 2011, Installation du Comité d'orientation de la nouvelle licence).

➤ PROFESSIONNALISATION

« L'objectif, bien sûr, c'est l'emploi. Qui le contesterait aujourd'hui ? Et le meilleur moyen de garantir un emploi à un jeune, c'est de lui offrir une formation reconnue, fondée sur l'acquisition de compétences à la fois générales et professionnelles. Mon ambition, c'est qu'un diplômé de licence générale, quand il ne fait pas le choix de la poursuite d'études, s'insère demain aussi facilement et aux mêmes conditions qu'un diplômé de DUT ou de licence professionnelle » (17 décembre 2010, lancement du chantier de la nouvelle licence).

➤ PERSONNALISATION

« Donner plus d'initiative aux universités, cela veut dire permettre aux enseignants-chercheurs, aux responsables des formations, aux présidents et aux vice-présidents des Conseils des études et de la vie universitaire (...) de mettre en œuvre de nouvelles formations, de nouveaux parcours, plus différenciés, plus attractifs, mieux adaptés au projet, au niveau et à la trajectoire individuelle de chaque étudiant : parcours d'excellence, de soutien, bi-licences, cycles préparatoires, passerelles au sein même de l'université – du L2 vers la licence professionnelle, du DUT vers la licence générale – ou vers d'autres filières, afin de décloisonner les différentes voies et de permettre à chacun de trouver la sienne – seul moyen d'éviter la sélection par l'échec et d'assurer la réussite de tous » (7 février 2011).

2. LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE AU CŒUR DE LA REFORME

- *La nouvelle licence est l'aboutissement d'une réforme du premier cycle engagée dès 2007. Elle s'appuie sur les actions menées par les universités dans le cadre du plan « Réussite en licence » ;*

*« Nous ne partons pas de rien (...). La dynamique engagée depuis trois ans n'a pas seulement permis d'améliorer l'accueil, l'encadrement et le suivi des étudiants, **elle a aussi replacé la pédagogie au cœur des préoccupations de l'université** » (7 février 2011) ;*

*« **Mon ambition, c'est désormais de généraliser les dispositifs les plus aboutis (...), en veillant à ce que l'initiative donnée aux universités et la dynamique qui l'accompagne tirent vers le haut l'ensemble de notre système d'enseignement supérieur. C'est toute la logique de l'autonomie : à l'Etat de donner l'impulsion et de définir le cadre de cohérence ; aux établissements d'innover pour répondre, en fonction de leur projet, aux besoins et aux attentes de tous les étudiants** » (17 décembre 2010).*

- *Une concertation avec tous les acteurs de l'Université de janvier à juin 2011*

*« **Cette réforme est la vôtre, et je souhaite que vous en soyez les principaux acteurs. C'est pourquoi j'ai demandé au directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle d'engager une concertation très large avec les représentants du monde universitaire et les partenaires sociaux, afin de construire avec eux un nouveau modèle qui réponde à leurs préoccupations et à leurs attentes** » (7 février 2011).*

- *Une mise en œuvre progressive dans le cadre du calendrier contractuel*

La mise en œuvre des principes de la nouvelle licence sera progressive à partir de la rentrée 2012. Issus d'une large concertation avec chacune des communautés scientifiques concernées, les référentiels de formation seront progressivement inscrits dans le cadre réglementaire.

QUATRE MESURES PHARE

- *Un socle horaire minimum de 1 500 heures, qui garantit un volume d'enseignement conforme au caractère national du diplôme et assure un service public d'enseignement supérieur de qualité et équitable.*

Aujourd'hui, le volume horaire des enseignements demeure assez hétérogène selon les domaines de formation. S'il atteint en moyenne 1 745 heures sur les 6 semestres de la licence en « Sciences, technologie, santé » ou en « STAPS », et 1 548 heures en « Droit, économie, gestion », il n'est que de 1 432 heures en « Arts, lettres et langues » et « Sciences humaines et sociales » (contre seulement 1 270 heures avant 2002).

Le plan « Réussite en licence » s'est traduit dans la plupart des établissements par une augmentation du volume horaire et par un allongement de l'année universitaire, qui a permis aux étudiants de bénéficier progressivement d'un 10^{ème} mois de bourse.

Il convient de poursuivre et d'harmoniser cette évolution, en particulier dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, afin d'offrir à tous les étudiants un socle de connaissances et de compétences pour la poursuite d'études comme pour l'insertion professionnelle et de faire de la licence un véritable diplôme de référence.

- *Des parcours diversifiés afin d'assurer la réussite de tous les étudiants*

L'égalité des chances implique une offre différenciée, adaptée au profil de chacun. Elle repose sur la *diversité des parcours*, afin de répondre aux attentes et aux besoins **d'un public hétérogène**.

Il convient à la fois de généraliser les dispositifs de soutien et de réorientation mis en place dans le cadre du plan « Réussite en licence » et de développer les formations d'excellence (cycles préparatoires, doubles licences, parcours renforcés) qui doivent bénéficier, *via* l'établissement de passerelles, à l'ensemble des étudiants accueillis à l'université.

L'objectif est de substituer à la logique de sélection par l'échec une logique d'orientation progressive et réversible permettant à chaque étudiant de faire évoluer son projet tout au long de son cursus. **Il s'agit ainsi de conduire tous les étudiants vers la réussite et l'insertion professionnelle.**

- *La possibilité pour tous les étudiants d'effectuer un stage intégré au cursus, qui offre à l'étudiant un premier contact direct avec le monde professionnel afin de faciliter son insertion professionnelle ou de l'aider à s'orienter dans son choix de poursuite d'études*

L'accomplissement d'un stage est de nature à faciliter l'entrée dans la vie active. Élément de la préparation à l'insertion professionnelle, il permet de mettre en œuvre, dans un cadre professionnel, les connaissances acquises lors de la formation.

Un effort important a été réalisé depuis plusieurs années pour mieux encadrer les procédures de réglementation des stages afin de prévenir les abus. La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances a établi le principe d'une gratification du stage dès lors que sa durée est supérieure à deux mois consécutifs.

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie a rendu obligatoire l'intégration des stages à un cursus pédagogique. Leur finalité et leurs modalités doivent être définies dans l'organisation de la formation et font l'objet d'une restitution de la part de l'étudiant, qui donne lieu à évaluation.

Afin de permettre à tout étudiant d'avoir été en situation professionnelle pendant son cursus, la LRU prévoit que chaque université se dote d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) chargé, en particulier, de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variée et de les assister dans leurs démarches. Toutes les universités se sont dotées d'un référent stage.

Pour la 1^{ère} fois, une enquête sur la pratique des stages a été réalisée en 2010 à partir du constat de l'année 2008-2009. Près de 3 étudiants sur 10 (28%) inscrits en formation initiale dans une université française ont suivi un stage. Dans l'ensemble, les stages sont courts (près des 2/3 durent moins d'un trimestre) et 42% sont gratifiés.

En licence, seuls 11% des étudiants bénéficient actuellement d'un stage, essentiellement en L3 : 2% des étudiants ont fait un stage en L1, 9% en L2 et 27% en L3.

- *Des référentiels de formation qui confortent la lisibilité du diplôme et renforcent sa valeur aux yeux des étudiants et des employeurs*

Les référentiels définissent les objectifs de la formation en articulant savoirs académiques et compétences acquises tout au long du cursus, qu'elles soient disciplinaires, transversales (autonomie, capacités d'analyse et de synthèse, langues vivantes, informatique, etc.) ou pré-professionnelles (connaissance du milieu professionnel, conduite de projet, stages, etc.).

Ils ont vocation à aider les établissements dans la construction de chaque mention de licence, à en guider l'évaluation sur la base d'objectifs explicites et homogènes et à éclairer la décision d'habilitation.